

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 18 avril 2023

Pour l'emploi et la formation dans le secteur de la propreté : la FEP, le FARE Propreté et Pôle emploi s'engagent autour d'une Convention nationale.

La 17^{ème} Edition du Salon Europropre (4 au 6 avril) Porte de Versailles à Paris, a été l'occasion pour la Fédération des Entreprises de Propreté, d'Hygiène et Services Associés (FEP), le FARE Propreté et Pôle emploi, de signer une Convention nationale dans le but de mener des actions pour améliorer l'information des demandeurs d'emploi sur les métiers du secteur de la propreté et de l'hygiène, faciliter les recrutements des entreprises et réduire les tensions sur le marché de l'emploi.

Le secteur de la propreté qui compte près de 570 000 salariés éprouve des difficultés structurelles à recruter des salariés quand dans le même temps un grand nombre de concitoyens peine à trouver un emploi stable dans un secteur offrant des perspectives d'évolution professionnelle.

En 2022, on estimait le besoin annuel de recrutement des entreprises de propreté à plusieurs milliers d'emplois en CDI, essentiellement pour des postes d'agents de service (90%) mais également de laveurs de vitres, chefs d'équipe, chefs de site et responsables de secteur dans des volumes plus restreints.

C'est dans ce contexte, que M. Jean BASSERES, directeur général de Pôle emploi, M. Philippe JOUANNY, Président de la FEP et M. François LEROUX, Président exécutif du FARE Propreté ont décidé de signer une Convention nationale avec l'ambition de mener des actions collectives pour améliorer l'information des demandeurs d'emploi sur les métiers du secteur et les entreprises qui recrutent, mieux faire connaître l'offre de services de Pôle emploi auprès des entreprises de propreté et faciliter les recrutements et réduire ainsi les tensions sur le marché de l'emploi. Des actions qui ont vocation à se décliner dans les territoires grâce aux 8 chambres régionales de la FEP et les antennes locales de Pôle emploi.



MM. François Leroux (à gauche), Jean Basseres (au centre) et Philippe Jouanny (à droite) lors de la signature de la convention nationale le 5 avril 2023.

Pour Philippe JOUANNY, Président de la FEP « Cette convention est à la fois engageante et nécessaire [...] notre partenariat avec Pôle emploi est essentiel pour mieux faire connaître auprès des prescripteurs et des demandeurs d'emploi l'ensemble des opportunités et la richesse de nos activités et de nos métiers. ». Une vision partagée par M. François LEROUX, Président Exécutif du Fare Propreté « Cette convention vient renforcer notre maillage relationnel existant entre les huit délégations régionales du FARE Propreté et Pôle emploi et nous permettra de déployer des actions communes auprès du grand public, des demandeurs d'emploi et de nos entreprises ». Du côté de Pôle emploi, M. Jean BASSERES, directeur général explique que « Les entreprises et les salariés du secteur de la propreté sont essentiels à notre économie. Un secteur dont l'utilité sociale est capitale, comme l'a montrée la crise sanitaire mais dont les métiers ne sont pas assez valorisés et reconnus. Un secteur en croissance qui fait face à des besoins de recrutement importants. Avec cette convention, Pôle emploi renforce son engagement et sa mobilisation aux côtés de la FEP et le FARE Propreté afin de faciliter les recrutements des entreprises et réduire les tensions sur le marché de l'emploi. »

A propos de la Fédération des Entreprises de Propreté, d'Hygiène et Services associés (FEP) :

Le secteur de la Propreté et de l'Hygiène rassemble près de 15 000 entreprises d'au moins un salarié et plus de 570 000 emplois pour un chiffre d'affaires supérieur à 17 milliards d'euros. La Fédération des Entreprises de Propreté, d'Hygiène et Services Associés (FEP) est la principale organisation patronale de la branche professionnelle de la propreté composée de TPE, PME et grandes entreprises rassemblant 70% des effectifs du secteur. Huit chambres professionnelles régionales qui représentent les entreprises locales et un syndicat national représentant les entreprises à implantations multiples informent et mobilisent les adhérents dans tous les domaines utiles à leur pérennité et leur développement. www.federation-proprete.com

CONTACT PRESSE : Florian Bunoust-Becques – 07 76 92 38 81 – relationspubliques@gie-monde-proprete.com

A propos du Fare Propreté :

Le Fare Propreté est le fonds d'innovation qui a pour objectif d'accompagner et soutenir le développement économique et social des entreprises de propreté. Grâce aux fonds qu'il gère, le Fare Propreté construit et pilote des actions concrètes à destination des entreprises sur plusieurs thématiques : RSE, santé et sécurité au travail, diversité, économie inclusive, ... Le Fare Propreté accompagne activement le développement de la qualification et de l'alternance dans le secteur en appuyant financièrement les entreprises et les publics en alternance, dont beaucoup sont confrontés à des situations sociales et financières difficiles, notamment avec le fond d'aide aux jeunes en alternance (FAJA).

À propos de Pôle emploi :

Pôle emploi est l'opérateur public de référence du marché de l'emploi. Dans le cadre de sa mission de service public, l'établissement s'engage à garantir l'accompagnement des demandeurs d'emploi dans leur recherche d'emploi et à répondre aux besoins de recrutement des entreprises. Pôle emploi s'appuie sur près de 900 agences de proximité et relais. Le site [pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.org) reçoit 42 millions de visites par mois. www.pole-emploi.org ou [@pole_emploi](https://twitter.com/pole_emploi)

PÔLE EMPLOI : Anne-Sophie Maille – 06 18 67 58 91 – anne-sophie.maille@pole-emploi.fr